



**SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant
permanent du Mali auprès des Nations Unies, à l'occasion de l'examen
par la Sixième Commission du point 111 intitulé « Mesures visant à
éliminer le terrorisme international »**

(New York, le 03 octobre 2018)

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, je voudrais vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la Sixième Commission. Je vous assure de la coopération totale de la délégation du Mali.

Monsieur le Président,

Le thème de notre débat, à savoir « *Mesures visant à éliminer le terrorisme international* » est un sujet majeur d'actualité internationale et d'une pertinence avérée pour mon pays, le Mali. En effet, les formes et les manifestations de ce crime transnational organisé font que le terrorisme constitue l'une des menaces les plus dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Aucun pays, aucune religion, nationalité ou civilisation n'est à l'abri de cette idéologie extrémiste et violente.

C'est malheureusement le cas de mon pays, le Mali. C'est aussi malheureusement le cas de plusieurs pays frères et voisins du Sahel.

Des groupes terroristes attaquent, régulièrement et indistinctement, les forces de défense et de sécurité nationales, les organisations humanitaires et de droits de l'homme, ainsi que les forces internationales amies. Même les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, les monuments culturels et historiques ne sont pas épargnés par ces forces obscurantistes. Je salue ici la décision historique de la Cour pénale internationale (CPI) qui a condamné le terroriste malien M. Faki pour la destruction des mausolées et sites historiques à Tombouctou.

Tous nos efforts de stabilité et de développement sont sapés par la présence et les activités criminelles de ces organisations terroristes.

Face à cette menace dangereuse, dont la solution durable ne saurait être exclusivement sécuritaire, le Gouvernement du Mali s'est doté d'une Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et son Plan d'action. Ces deux documents de référence s'attachent à trouver des solutions appropriées aux causes profondes de la menace terroriste, en tenant compte des réalités locales. Il s'agit notamment du soutien aux mécanismes de dialogue intra-interreligieux et de la formation des leaders religieux. Il s'agit également de la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés ainsi que de l'introduction de l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains et à la démocratie dans les curricula scolaires.

Il s'agit enfin, du financement de projets d'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier l'emploi décent pour la jeunesse.

Un cadre juridique national, en adéquation avec les engagements internationaux du Mali, est en place pour conforter la lutte contre le terrorisme, y compris la répression des auteurs et la protection des victimes.

Sur le financement du terrorisme, le Gouvernement du Mali a adopté la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il a également mis en place la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), opérationnelle depuis juin 2008.

Monsieur le Président,

Je voudrais souligner avec force l'importance de la coopération régionale et internationale, pour une lutte efficace contre le terrorisme et le crime transnational organisé qui ne connaissent pas de frontières. C'est tout le sens de la création du G5 Sahel, notamment de sa Force conjointe qui a pour mandat de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, y compris les trafics de migrants. Nous appelons les pays amis et les organisations internationales partenaires à soutenir l'opérationnalisation et le fonctionnement de cette Force conjointe, qui va aider à créer les conditions d'un développement durable au profit de nos populations.

Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité, pour les Etats membres, de parvenir rapidement à une définition commune et consensuelle du terrorisme, en vue de favoriser une compréhension commune et partagée du phénomène, gage d'une coopération internationale efficace et d'une coordination nécessaire à l'éradication du terrorisme.

A cet égard, je salue M. Vladimir VORONKOF, Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ainsi que son équipe et compte sur leur travail pour apporter plus de cohérence et d'efficacité dans la coordination de la lutte contre le terrorisme.

Je vous remercie de votre aimable attention.